

Commune de NOUIC
(Haute-Vienne)

Délibération n° 2024/61
*Autorisation engagement et mandatement des dépenses
d'investissement avant le vote du budget primitif 2025*

Nombre de Conseillers

En exercice 11
Présents 9
Votants 10

L'an deux mil vingt - quatre
le 29 novembre à dix-neuf heures
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge
NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 novembre 2024

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, MME DELUCHE, CIBERT, MM.
BONNAUD, LEURS, CRUCHET, REBEYRAT, MME GIRAUD

ABSENTS : MM RIGAUDEAU (pouvoir à M. NOUGIER), PASCAL.

Mme Catherine CIBERT a été élue secrétaire

**AUTORISATION ENGAGEMENT et MANDATEMENT des DÉPENSES
d'INVESTISSEMENT AVANT le VOTE du BUDGET PRIMITIF 2025**

Lors de la lecture de la délibération, il s'avère qu'une erreur de lecture a été faite sur le document budgétaire (colonne pour mémoire budget précédent) au lieu de la colonne propositions nouvelles.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajourner ce point à l'ordre du jour

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- Décide d'ajourner la délibération relative à l'autorisation d'engagement et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire aux fins des présentes

Certifié exécutoire.
Transmis à la Sous-Préfecture
Publié le 5 décembre 2024

POUR EXTRAIT CONFORME
Nouic, le 5 décembre 2024

Le Maire
Serge NOUGIER

